Schéma territorial des services aux familles en Côtes d'Armor



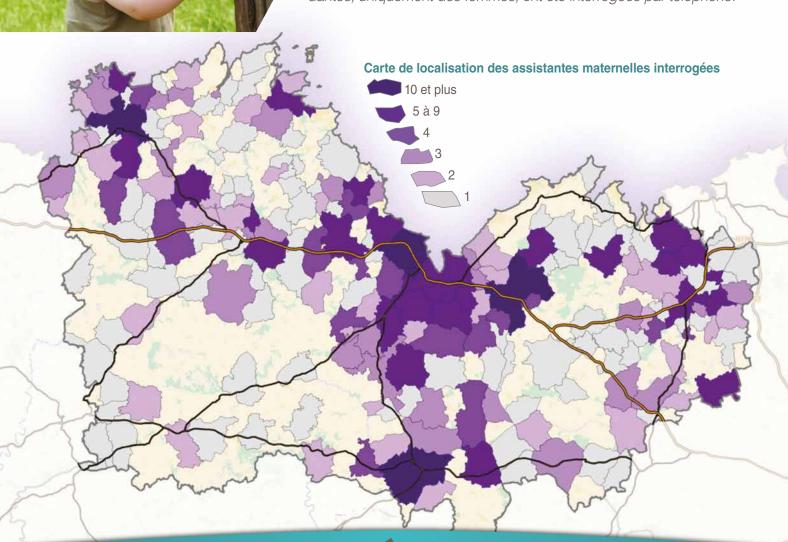


### L'activité des assistants maternels en Côtes d'Armor

l'enquête sur l'activité des assistants maternels a été menée par le cabinet d'études O3S en décembre 2015 sur le département des Côtes-d'Armor.

Cette enquête a pour objectif de mieux appréhender l'activité ou la non activité des professionnels du département.

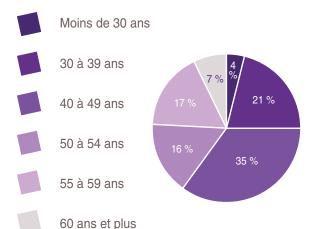
Le département des Côtes d'Armor compte fin 2015, 4 755 assistants maternels agréés, soit 16 086 places d'accueil. Les 600 répondantes, uniquement des femmes, ont été interrogées par téléphone.





#### PROFIL DES ASSISTANTES MATERNELLES

#### Répartition par âge des enquêtées (599 répondantes)





**Plus d'un tiers** des assistantes maternelles ont entre 40 et 49 ans.



Plus de la moitié d'entre elles exercent depuis plus de 10 ans et ont un niveau CAP/BEP.



9 sur 10 vivent en couple et un tiers ont des enfants à charge âgés de plus de 12 ans.



61 % des enquêtées habitent dans un bourg ou en centre-ville.



39 % habitent en campagne.



### L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTES MATERNELLES INTERROGÉES

### En moyenne, 2,7 contrats d'accueil réguliers par assistante maternelle



Parmi les contrats réguliers des assistantes maternelles (l'enfant vient au moins une fois par semaine), 60 % des enfants accueillis ont entre 1 et 3 ans.



En moyenne les assistantes maternelles enquêtées sont agréées pour **3,4 places**.



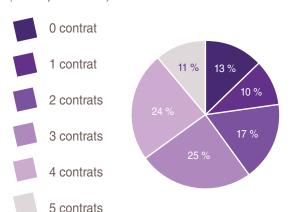
- 1/3 des contrats porte sur plus de 150 heures
- 1/3 sur 100 à 150 heures
- 1/3 sur moins de 100 heures



**85** % des enquêtées pensent continuer leur activité dans les 5 prochaines années.

## 9 professionnelles sur 10 ont des contrats réguliers

### Nombre de contrats réguliers par assistante maternelle (500 répondantes)





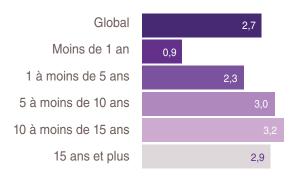
13 % des assistantes maternelles n'ont pas de contrats réguliers (accueillir l'enfant au moins une fois par semaine).



1 assistante maternelle sur 10 a parmi ses contrats, des contrats se limitant aux périodes de vacances scolaires.

# Plus l'assistante maternelle a d'ancienneté dans la profession, plus le nombre de contrats augmente

Nombre de contrats réguliers selon l'ancienneté de l'agrément (600 répondantes)





Le nombre de contrats réguliers moyen croît proportionnellement avec l'ancienneté de l'agrément pour atteindre 3,2 contrats pour les assistantes maternelles exerçant depuis 10 à 15 ans.



Concernant l'âge des professionnelles désormais, le pic du nombre de contrats réguliers moyen est observé pour celles âgées de 50 à 54 ans avec 3,1 contrats.

Le nombre moyen de contrats réguliers progresse avec l'éloignement des grandes aires urbaines :



Les assistantes maternelles ont souscrit en moyenne **2,6** contrats dans les grandes aires urbaines.



Celles exerçant en commune isolée en ont souscrit en moyenne **3,2** contrats.

### Un tiers des assistantes maternelles travaillent entre 11h et 12h par jour

#### Analyse de l'activité, amplitude horaire de la semaine en cours



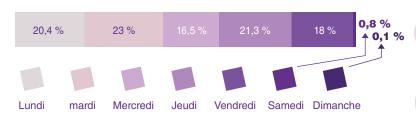


Sur la base de l'ensemble des journées travaillées par les assistantes maternelles interrogées, 1/3 des journées de travail ont une amplitude horaire comprise entre 10 et 11 heures.



Plus de la moitié des assistantes maternelles qui exercent depuis *moins de 6 ans* accueillent des enfants sur des amplitudes horaires supérieures à 11 heures.

### La répartition des heures d'accueil par jour de garde





Parmi le total des heures d'accueil, les heures d'accueil du samedi représentant *moins de 1 %*.



Par rapport aux autres jours de la semaine, une baisse du nombre d'heures d'accueil est à noter le *mercredi* et le *vendredi*.

### Accompagnement des jeunes professionnels

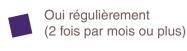
Face à la question de l'insertion dans la profession des jeunes professionnels (nombre de contrats, amplitude de la journée de travail, travail en atypie...), les acteurs (animatrices des relais parents assistants maternels (Rpam), associations, services de Pmi) sont disponibles pour accompagner l'installation dans la profession. Les anima-

## Accueil des enfants le weekend

Accepteriez-vous d'accueillir des enfants le samedi ? 563 répondantes n'accueillant pas d'enfant le samedi.



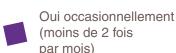
Parmi les répondantes, 39 assistantes maternelles accueillent le samedi et 4 le dimanche.



19 %

22 %

19 % des assistantes maternelles n'accueillant pas d'enfants le samedi sont prêtes à le faire régulièrement.



S

22 % occasionnellement.



6 % des assistantes maternelles n'accueillant pas d'enfants le dimanche sont prêts à le faire régulièrement.

13 % occasionnellement.

## accueil en horaires atypiques

59 %



Parmi les répondantes, **63** assistantes maternelles accueillent des enfants avant 7h00 du matin et **27** après 20h00.



68 % des assistantes maternelles n'accueillant pas d'enfant avant 7h30 seraient prêtes à le faire régulièrement.



Près de *la moitié* des assistantes maternelles proposent un accueil avant 7h00 du matin, 41 % proposent un accueil après 20h00.



1/3 des assistantes maternelles n'accueillant pas d'enfant après 20h seraient prêtes à le faire régulièrement.

### La sous-activité des assistantes maternelles

Compte tenu de votre agrément, pourriez-vous accueillir plus d'enfants qu'actuellement ? (598 répondantes)



Oui mais je n'ai pas de demandes



Oui mais je ne souhaite pas accueillir plus d'enfants



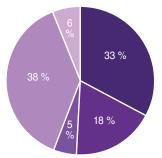
Oui mais les demandes que je reçois ne sont pas compatibles avec mes disponibilités



Non je suis au maximum de mon agrément



Autres





**38** % des assistantes maternelles sont au maximum de leur agrément.

En revanche, compte tenu de leur agrément, 33 % des assistantes maternelles interrogées pourraient accueillir plus d'enfants mais n'ont pas de demande. Ceci signifie qu'un tiers des professionnelles interrogées sont en situation de sous-activité subie.



1 assistante maternelle sur 5 pourrait accueillir plus d'enfants compte tenu de son agrément mais ne le souhaite pas. Cette sous-activité est alors choisie.

# Cadre législatif encadrant la durée de travail

Les assistantes maternelles bénéficient d'un repos quotidien d'une durée minimale de 11h et d'une journée minimum de repos par semaine. (Code de l'action sociale et des familles)





#### LES ASSISTANTES MATERNELLES QUI NE SONT PAS EN ACTIVITÉ

### Vous n'accueillez aucun enfant, pouvez-vous nous en donner la raison principale ?

(76 répondantes n'accueillant pas d'enfants)





13% des assistantes maternelles interrogées n'ont actuellement pas de contrat régulier.



Parmi la totalité des enquêtées le chômage total représente 6 % (contre 9,2 % de chômage sur le département au 30 juin 2015 – Côtes d'Armor Développement).



Près de *la moitié* des assistantes maternelles qui n'accueillent pas d'enfant n'ont pas de demandes. Pour les autres, la raison du non-accueil s'explique principalement par une interruption d'activité, le souhait de ne pas accueillir ou l'arrivée récente dans la profession.



La catégorie « *autres* » recouvre des situations personnelles (déménagement, maladie, etc.)

# Plus de **la moitié** des assistantes maternelles n'accueillant pas d'enfant actuellement exercent depuis moins de 5 ans.

#### Depuis combien de temps exercez-vous ?

(durée de l'activité d'assistante maternelle, 76 répondantes)





42 % ont moins de 40 ans (25% dans l'échantillon global).



55 % de celles-ci exercent depuis moins de 5 ans



**42** % ont un niveau Bac ou supérieur (36% dans l'échantillon global).



Ce phénomène d'inactivité est observé dans de moindres proportions dans les **communes isolées**.





#### RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ET FORMATION



57 % des assistantes maternelles déclarent avoir fréquenté le Rpam au cours de l'année 2015.



Le taux de fréquentation réduit avec l'âge de l'assistante maternelle : **70** % des moins de 30 ans l'ont fréquenté contre **34** % des 60 ans et plus.



13 % des assistantes maternelles sont parties en formation au cours des 12 derniers mois. C'est sur cette thématique de la formation que les attentes des professionnelles sont les plus fortes.

#### Professionnalisation et information

La professionnalisation des assistantes maternelles est un enjeu majeur. Afin de proposer un accueil de qualité, en adéquation avec les besoins de l'enfant et des parents, la formation constitue un important levier, et notamment en matière d'obtention de contrats. Les acteurs partenaires sont présents aux côtés des assistantes maternelles pour les accompagner dans leur démarche vers la professionnalisation et pour répondre à leurs questionnements en lien avec leur activité.



Enquête financée par :

La Caf des Côtes d'Armor



Le département des Côtes d'Armor

